

43	01/07/2021	BE 0237.224.881	64	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21294.00345	C-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY, soc.civ. - Intercommunale**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: Rue des Trois-Ponts

N°: 2

Boîte:

Code postal: 4500

Commune: Huy

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Huy

Adresse Internet: www.chrh.be

Numéro d'entreprise

BE 0237.224.881

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

10-09-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

24-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.5, C-app 6.3.5, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.15, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LHONNAY BERNARD

Rue Joseph Wauters 56
4520 Wanze
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

DELEUZE ANDRE

Rue des Bons Enfants 75
4500 Huy
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Fin de mandat: 17-11-2020

Président du Conseil d'Administration

LALOUX RAYMOND

Chaussée St-Mort 3
4500 Huy
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

JAVAUX JEAN-MICHEL

Rue du Chateau 10
4540 Amay
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

BERTRAND MARIE-CHRISTINE

Rue d'Oha 7
4520 Wanze
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

PETRY MARCEL

Rue Haie de la Brassine 10/42
4120 Neupré
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

SEINLET SOPHIE

Rue Chenia 34
4520 Wanze

N°	BE 0237.224.881		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

RORIVE FRANCINE

Avenue Théo Jacques 37

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

CROCHET PIERRE

Rue Freddy Terwagne 4

4577 Modave

BELGIQUE

Début de mandat: 23-08-2019

Administrateur

COLET PIERRE-YVES

Rue Daniel Boly 17

4520 Wanze

BELGIQUE

Début de mandat: 12-11-2019

Administrateur

CARLOZZI ADRIEN

Rue des Genets 1

4570 Marchin

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

JUEN AURELIEN

Thier du Curé 47

4520 Wanze

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

VAN HULLE BENJAMIN

Rue des Neuf Bonniers 9

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

CORTHOUTS LAURINE

Avenue Albert 1er 27/22

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat: 15-10-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

SAJID AMAL

Rue de la Coulée 22

4577 Modave

BELGIQUE

Début de mandat: 23-08-2019

Administrateur

RORIVE FLORIAN

N°	BE 0237.224.881		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

Rue Poissonrue 15
4500 Huy
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2020

Président du Conseil d'Administration

SPRL 3R, LEBOUTTE & CO (B00313)

BE 0460.983.491
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Fin de mandat: 30-06-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

REUCHAMPS HELENE (A02302)

N°	BE 0237.224.881		C-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	799.253	902.965
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	163.998.837	165.249.837
Immobilisations incorporelles	6.2	21	977.081	1.310.006
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	162.996.967	163.915.042
Terrains et constructions		22	144.560.899	131.870.297
Installations, machines et outillage		23	4.654.974	5.315.523
Mobilier et matériel roulant		24	7.939.248	8.896.080
Location-financement et droits similaires		25	4.965.775	5.253.646
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	876.071	12.579.496
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	24.789	24.789
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	24.789	24.789
Actions et parts		284	24.789	24.789
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	49.543.867	51.511.272
Créances à plus d'un an		29	8.380.762	7.952.651
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	8.380.762	7.952.651
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.280.338	2.132.789
Stocks		30/36	2.280.338	2.132.789
Approvisionnements		30/31	2.280.338	2.132.789
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.168.743	38.298.805
Créances commerciales		40	26.547.712	28.899.148
Autres créances		41	6.621.031	9.399.657
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.810.018	2.201.391
Comptes de régularisation	6.6	490/1	904.006	925.636
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	214.341.957	217.664.074

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	34.101.641	33.133.083
Disponible		10/11	15.527.845	15.686.266
Indisponible		110		
		111	15.527.845	15.686.266
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	993.862	993.862
Réserves indisponibles		130/1	993.862	993.862
Réserves statutairement indisponibles		1311	993.862	993.862
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-49.454	-43.985
Subsides en capital		15	17.629.388	16.496.940
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	180.240.316	184.530.991
Dettes à plus d'un an	6.9	17	130.577.126	127.114.975
Dettes financières		170/4	126.188.800	125.854.950
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	4.195.720	4.512.378
Etablissements de crédit		173	121.993.080	121.342.572
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.388.326	1.260.025
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	49.041.782	57.051.358
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	13.255.966	15.410.440
Dettes financières		43		5.397.809
Etablissements de crédit		430/8		5.397.809
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	20.767.236	21.045.940
Fournisseurs		440/4	20.767.236	21.045.940
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	11.926.822	11.845.271
Impôts		450/3	1.384.733	947.504
Rémunérations et charges sociales		454/9	10.542.089	10.897.767
Autres dettes		47/48	3.091.758	3.351.898
Comptes de régularisation	6.9	492/3	621.408	364.658
TOTAL DU PASSIF		10/49	214.341.957	217.664.074

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	130.939.446	127.245.926
Chiffre d'affaires	6.10	70	119.580.244	117.463.329
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	10.275.473	8.581.224
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.083.729	1.201.373
Coût des ventes et des prestations		60/66A	128.651.930	125.339.064
Approvisionnements et marchandises		60	23.317.984	23.653.814
Achats		600/8	22.807.876	23.682.450
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	510.108	-28.636
Services et biens divers		61	30.415.822	31.861.398
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	61.995.575	60.822.836
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	10.553.097	9.433.854
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-367.284	-183.875
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-1.121.274
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	830.838	437.833
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.905.898	434.478
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.287.516	1.906.862
Produits financiers		75/76B	1.067.272	990.785
Produits financiers récurrents		75	1.067.272	990.785
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.067.272	990.785
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.360.257	2.845.495
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.360.257	2.845.495
Charges des dettes		650	3.335.987	2.804.961
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	24.270	40.534
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-5.469	52.152
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-5.469	52.152
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-5.469	52.152

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-49.454	-43.985
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-5.469	52.152
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-43.985	-96.137
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-49.454	-43.985
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

(+)/(-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont

Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	XXXXXXXXXX	902.965
8002		
8003	103.712	
8004		
20	799.253	
200/2		
204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	2.743.851
8022	51.276	
8032		
8042		
8052	2.795.127	
8122P	XXXXXXXXXX	1.433.845
8072	384.201	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	1.818.046	
211	977.081	

N°	BE 0237.224.881	C-app 6.2.4
----	-----------------	-------------

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXXXX	1.343.829
8023		
8033	24.789	
8043		
8053	1.319.040	
8123P	XXXXXXXXXXXX	1.343.829
8073		
8083		
8093		
8103	24.789	
8113		
8123	1.319.040	
212	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	214.299.667
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	875.074	
Cessions et désaffectations	8171	1.742.149	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	18.076.489	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	231.509.081	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	6.129.740	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291	58.230	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	1.669.158	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	86.948.182	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	144.560.899	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXXX	56.462.767
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.140.051	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	57.602.818	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXXXX	51.147.244
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.800.600	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	52.947.844	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	4.654.974	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	45.089.705
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	890.141	
Cessions et désaffectations	8173	466.943	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	45.512.903	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	36.193.625
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.846.973	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	466.943	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	37.573.655	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	7.939.248	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	9.499.743

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194

9.499.743

Plus-values au terme de l'exercice

8254P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P

XXXXXXXXXXXX

4.246.097

Mutations de l'exercice

Actés

8274

287.871

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324

4.533.968

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

25

4.965.775

DONT

Terrains et constructions

250

4.965.775

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXXXX	12.579.496

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166	6.373.064	
------	-----------	--

Cessions et désaffectations

8176		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)	-18.076.489	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196	876.071	
------	----------------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8256P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8216		
------	--	--

Acquises de tiers

8226		
------	--	--

Annulées

8236		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)		

Plus-values au terme de l'exercice

8256		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

Mutations de l'exercice

Actés

8276		
------	--	--

Repris

8286		
------	--	--

Acquis de tiers

8296		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

27	876.071	
----	----------------	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	24.789

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363		
------	--	--

Cessions et retraits

8373		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383		
------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393	24.789	
------	--------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8413		
------	--	--

Acquises de tiers

8423		
------	--	--

Annulées

8433		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443		
------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8453		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8473		
------	--	--

Reprises

8483		
------	--	--

Acquises de tiers

8493		
------	--	--

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

284	24.789	
-----	--------	--

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P	XXXXXXXXXX	
--------	------------	--

Mutations de l'exercice

Additions

8583		
------	--	--

Remboursements

8593		
------	--	--

Réductions de valeur actées

8603		
------	--	--

Réductions de valeur reprises

8613		
------	--	--

Différences de change

(+)/(-)

8623		
------	--	--

Autres

(+)/(-)

8633		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8		
-------	--	--

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653		
------	--	--

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

490 Charges à reporter: contrats fournisseurs

Exercice
904.006

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

CAPITAUX PROPRES APPORTÉS PAR LES ACTIONNAIRES

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
110		
111P	XXXXXXXXXX	15.686.266
111	15.527.845	
8790		
87901		
8791		
87911		

- Modifications au cours de l'exercice
 - Amortissement de l'apport non rémunéré du CPAS de Huy vers la MRS Mont Falise
 - Transfert don

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-58.230	
	-100.191	
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	13.255.966
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	316.658
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	12.939.308
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	13.255.966

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	15.829.888
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	15.829.888
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	15.829.888

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	110.358.912
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	4.195.720
Etablissements de crédit	8843	106.163.192
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	4.388.326
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	114.747.238

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	64.946.983
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	64.946.983
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	64.946.983

N°	BE 0237.224.881	C-app 6.9
----	-----------------	-----------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	

Codes	Exercice
8922	47.631.823
8932	
8942	
8952	4.512.378
8962	43.119.445
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	47.631.823

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	1.384.733
450	
9076	
9077	10.542.089

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts d'emprunts à imputer sur 2020	338.655
Part des avances Covid pour les médecins	274.656
Autres	8.097

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	1.382	1.331
9087	1.070	1.048
9088	1.909.510	1.898.525
620	47.671.775	44.793.844
621	13.690.475	14.403.470
622		
623	633.325	1.625.522
624		
(+)/(-) 635		
9110		
9111		
9112	814.351	869.882
9113	1.181.635	1.053.757
9115		200.000
9116		1.321.274
640		
641/8	830.838	437.833
9096		
9097	13	20
9098	24.553	40.301
617	448.945	878.241

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Produits frais de rappels

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	788.543	722.446
9126		
754		
	276.538	262.757
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	21.832	37.487

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Intérêts sur avances à terme fixe

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.083.729	1.201.373
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1.083.729	1.201.373
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	180.009	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	903.720	1.201.373
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.905.898	434.478
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.905.898	434.478
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.905.898	434.478
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	8.455	81.340
9146	1.260.977	1.621.211
9147	10.064.757	9.503.982
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

- Option d'achat leasing maison de repos des Prés Brion

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	
	949.974

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
 Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	80.837
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	21.780
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0237.224.881	C-app 6.19
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

A. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles :

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge, par amortissement, avec application des taux annuels suivants :

- frais d'établissement 20 %
- immobilisations incorporelles : acquisitions antérieures au 01/01/1990 20 %
- acquisitions à partir de 1990 33 %
- immobilisations corporelles : terrains bâtis, constructions et extension 3 %
- immobilisations corporelles : bâtiments préfabriqués 5 %
- gros travaux d'entretien 10 %
- agencement des immeubles 10 %
- travaux de reconditionnement 3 %
- matériel médical 20 %
- matériel médical lourd (si accord Ministère) 10 %
- mobiliers 10 %
- matériel non médical 10 %
- matériel roulant 20 %
- matériel informatique 20 %
- matériel leasing (mobilier, matériel médical et non médical) 20 %
- immobilisations détenues en location-financement (immobilier) 3 %

Lorsque les taux d'amortissement sont de 33 % ou de 3 % par an, ils sont portés, la première année, respectivement à 34 % et 4 %.

En ce qui concerne l'agencement des immeubles, le taux de 3 % passe à 10 % en raison du fait que les investissements consentis à partir de 1990 doivent faire l'objet d'un amortissement spécifique compte tenu de la mise en exploitation du nouvel hôpital, prévue, au plus tard, à l'expiration des dix prochaines années.

2. Pour les maisons de repos acquises de 1994 à 1996, les règles d'évaluation pour la partie " immeuble " et la partie " Goodwill " sont les suivantes :

- Immeubles : amortissement en 30 ans, soit 3,33 %
- Goodwill : amortissement en 20 ans, soit 5 %.

Pour les investissements autres qu' " immeubles " et " Goodwill " relatifs aux maisons de repos précitées, les taux restent identiques à ceux mentionnés au point 1 ci-avant.

Les intérêts intercalaires de 379 655,28 € relatifs à la construction du nouvel hôpital ne font toujours pas l'objet d'un amortissement.

B. Créances douteuses

En 2020, à l'effet de couvrir l'irrécouvrabilité de certaines créances, il est constitué systématiquement une provision pour certaines créances douteuses équivalente à 0.8 % du chiffre d'affaires pour l'activité B (Hôpital) et de 0,3 % pour l'activité C.

Les irrécouvrables constatés sont prélevés sur cette provision.

C. Provision pour pécule de vacances

Agents nommés à titre définitif et APE : la provision est portée à 92 % de la rémunération du mois de mars de l'exercice suivant.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

1. EXPOSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DU RESULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

A. Bilan

L'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Code	Libellé	2020	2019
20	Frais d'établissement	799.253	902.965
21	Immobilisations incorporelles	977.081	1.310.006
22/27	Immobilisations corporelles	162.996.967	163.915.042
28	Immobilisations financières	24.789	24.789
	<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>164.798.090</i>	<i>166.152.802</i>
29	Créances à plus d'un an	8.380.762	7.952.652
3	Stocks	2.280.338	2.132.790
40/41	Créances à un an au plus	33.168.743	38.298.803
54/58	Valeurs disponibles	4.810.018	2.201.391
490/1	Comptes de régularisation	904.006	925.636
	<i>Total actifs circulants</i>	<i>49.543.867</i>	<i>51.511.272</i>
	Total actif	214.341.957	217.664.074

Les actifs immobilisés sont en baisse de 1,355 millions. Plusieurs transferts d'immobilisations en cours ont eu lieu en 2020 : le reconditionnement de la maternité, du rez-de-chaussée et des vestiaires du bâtiment A ; la construction de 24 appartements de résidence-service aux Avelines ; les travaux de conformité au Grandgagnage. La Résidence Isabelle a également été vendue en 2020.

Le passif du bilan consolidé au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Code	Libellé	2020	2019
10	Dotations, apports et dons en capital	0	15.686.265
11	Apport indisponible hors capital	15.527.845	0
13	Réserves	993.862	993.862
14	Résultat reporté	-49.454	-43.985
15	Subsides d'investissement	17.629.388	16.496.941
	<i>Total capitaux propres</i>	<i>34.101.641</i>	<i>33.133.083</i>
16	Provisions pour risques et charges	0	0
17	Dettes à plus d'un an	130.577.126	127.114.975
42/48	Dettes à un an au plus	49.041.782	57.051.358
492/9	Comptes de régularisation	621.408	364.658
	<i>Total dettes</i>	<i>180.240.316</i>	<i>184.530.991</i>
	Total passif	214.341.957	217.664.074

Les dettes à plus d'un an sont en augmentation de 3,462 millions. Plusieurs emprunts importants ont été contractés en 2020 pour financer les nouveaux investissements : la construction de 24 appartements de résidence-service aux Avelines, le reconditionnement du rez-de-chaussée et des vestiaires du bâtiment A, les menuiseries extérieures du bâtiment A. Les dettes à un an au plus diminuent quant à elle de 8 millions. Cette diminution est imputable essentiellement aux dettes bancaires, de par l'amélioration de la trésorerie suite aux versements des avances de l'Inami dans le cadre de la crise Covid-19.

B. Résultat

Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Code	Libellé	2020	2019
70	Chiffre d'affaires	119.580.244	117.463.329
74	Autres produits d'exploitation	10.275.473	8.581.224
	<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>129.855.717</i>	<i>126.044.553</i>
60	Approvisionnements et fournitures	23.317.984	23.653.814
61	Services et fournitures accessoires	30.415.822	31.861.398
62	Rémunérations et charges sociales	61.995.575	60.822.836
63	Amort, réd.de valeur et provisions	10.185.813	8.128.706
64	Autres charges d'exploitation	830.838	437.833
	<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>126.746.032</i>	<i>124.904.587</i>
	Résultat d'exploitation	3.109.685	1.139.966
75	Produits financiers	1.067.272	990.785
65	Charges financières	3.360.256	2.845.494
	Résultat courant	816.701	-714.743
76	Produits exceptionnels	1.083.728	1.201.373
66	Charges exceptionnelles	1.905.898	434.478
	Résultat de l'exercice	-5.469	52.152

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 2.116.915 euros. Suite à la crise Covid-19, l'Inami a versé deux avances pour un peu plus de dix millions d'euros, destinées à couvrir les surcoûts liés à la pandémie et la perte de facturation du gestionnaire (admissions, journées d'hospitalisation, hôpitaux de jour, forfait pharmacie à la journée, honoraires revenant au gestionnaire). L'Aviq a également pris plusieurs mesures permettant de maintenir le chiffre d'affaires. Pour l'hôpital, il s'agit de la garantie des journées d'hébergement. Pour les maisons de repos, les forfaits Aviq ont été immunisés sur base des chiffres de 2019. Un versement de 650 euros par lit de maison de repos a également été accordé. Ces différentes mesures ont donc permis de couvrir les frais supplémentaires liés à la pandémie.

Les approvisionnements et fournitures diminuent de 336.000 euros. Certaines charges variables ont diminué de par l'activité moindre (spécialités pharmaceutiques, denrées alimentaires). La mise en place en juillet 2019 du contrat de performance énergétique permet de dégager une économie de 260.000 euros en électricité.

Les services et fournitures accessoires diminuent de 1.445.000 euros. Ce sont les honoraires versés aux médecins qui justifient principalement cette diminution, l'Inami ne les couvrant pas dans le cadre de son intervention exceptionnelle.

Les rémunérations et charges sociales augmentent de 1.172.000 euros, soit une hausse de 1,93%. Le nombre d'équivalents temps plein a diminué de 5 dans le secteur hospitalier, dans les services techniques et administratifs, suite à la mise en chômage temporaire de plusieurs agents d'avril à juin lors de la 1^{ère} vague Covid-19. Dans le secteur des maisons de repos, le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 9, de par les engagements réalisés lors de l'ouverture de la Résidence « Vallée du Hoyoux ». Une indexation des salaires a eu lieu en avril 2020.

Hors utilisation de provisions faite en 2019 dans le cadre du procès « chèques repas », les amortissements, réductions de valeur et provisions augmentent de 736.000 euros. Il s'agit essentiellement de l'amortissement de la Résidence « Vallée du Hoyoux ».

Le résultat d'exploitation qui résulte de ces opérations augmente de 1.969.719 euros pour se trouver à 3.109.685 euros.

Les charges financières augmentent de 515.000 euros, de par l'emprunt contracté en vue de financer la construction de la Résidence « Vallée du Hoyoux ».

Une charge de rattrapage exceptionnel de 1.596.000 euros, résultant d'une nouvelle estimation des rattrapages des budgets des moyens financiers de 2015 à 2019 ramène le résultat de l'exercice 2020 à une perte de 2.508 euros dans l'activité « B ». Dans l'activité C, la perte est de 2.961 euros.

Le résultat reporté est de 5.506 euros dans l'activité « B » et de -54.960 euros dans l'activité C, soit un résultat consolidé cumulé de -49.454 euros.

C. Structure de l'organisation

Après la mise en place du plan de relance sur la période précédente, il convient de stabiliser les acquis, de renforcer nos atouts et d'améliorer nos faiblesses.

La stratégie du CHR de Huy repose sur l'humanisation et s'inscrit dans le slogan suivant : « Pour votre bien-être, dans votre région ».

Le plan stratégique « CAP 2025 » signifie « Croissance, Autonomie, Partenariat ».

Ce plan repose sur 4 axes :

- Assurer l'autonomie de gestion,
- Assurer l'équilibre financier,
- Garantir une offre de soins complète,

- Améliorer l'image de marque.

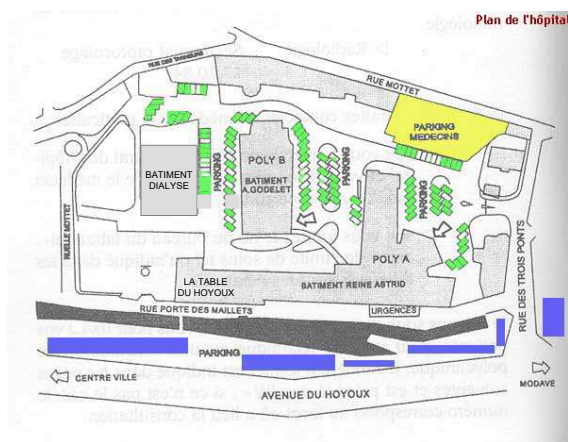
1. EXPOSE GENERAL

1.1 Contexte général

1.1.1 Description de l'intercommunale

L'intercommunale Centre Hospitalier Régional de HUY, c'est :

- Un **site hospitalier** comprenant **deux polycliniques extérieures** dont voici le plan :



- Trois **polycliniques extérieures** :



ANDENNE

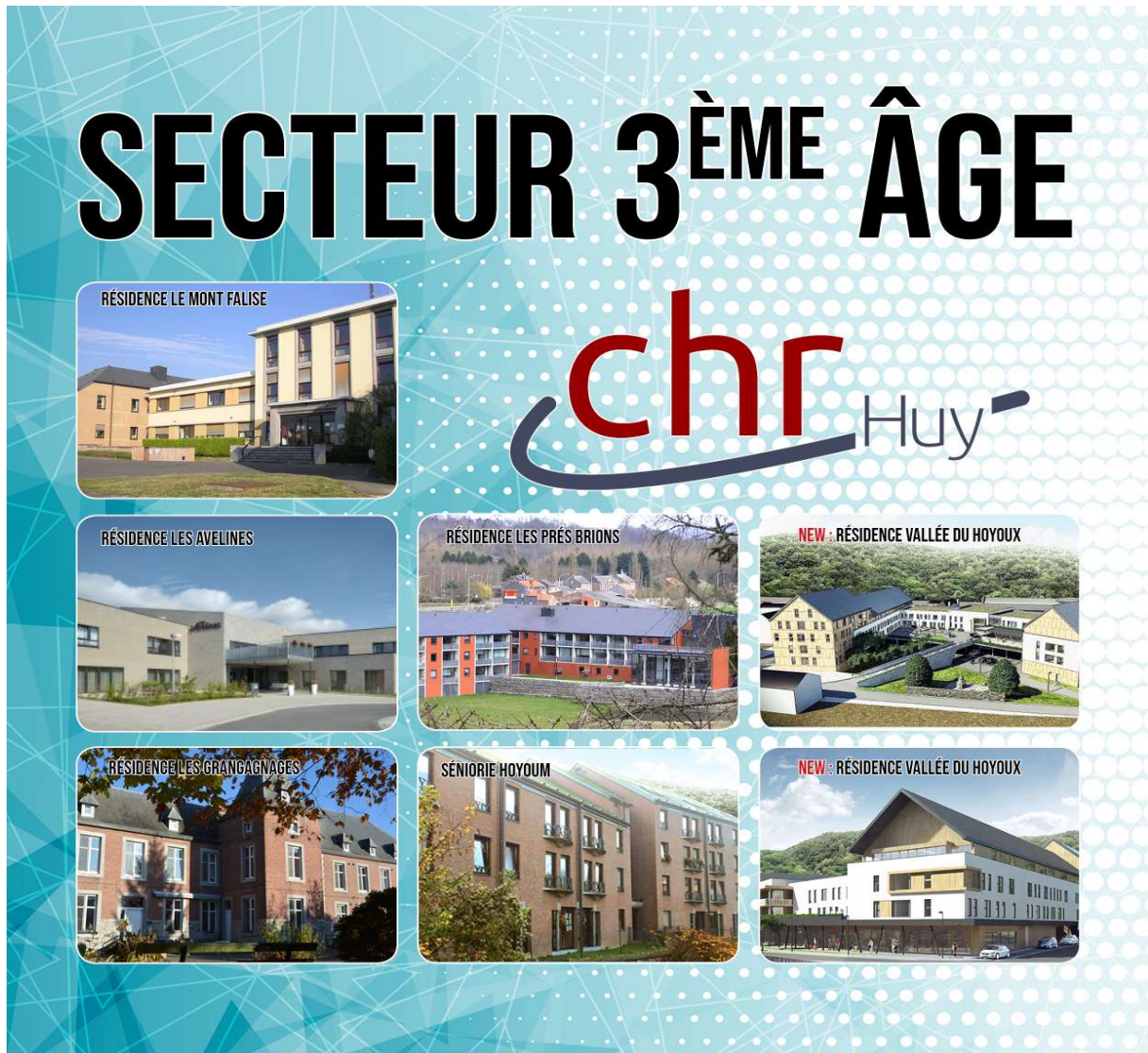


Mont-Falise (HUY)



Polyclinique d'AMAY

- ❑ 5 maisons de repos (M.R.S. & M.R.P.A.)
- ❑ 78 appartements résidence-service
- ❑ Une séniorie de 30 appartements



Mais c'est aussi ...

- ❑ Trois activités et capitaux distincts
 - Le capital A : Gestionnaire du patrimoine de l'Intercommunale.
 - Le capital B : Gestionnaire de l'hôpital.
 - Le capital C : Gestionnaires des maisons de repos et de soins et des maisons de repos pour personnes âgées, de la Résidence Hoyum et de toutes initiatives spécifiques relatives aux seniors.

Les associés et parts :

Statuts A.G. constitutive 18 janvier 1989	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ville de Huy	24.789,35	2.478.935,24	24.789,34	2.528.513,93
Commune de Wanze	123,95	123,95	123,95	371,85
Ethias	4.957,87	4.957,87	123,95	10.039,69
S.L.F.	4.957,87	4.957,87	123,95	10.039,69
C.P.A.S. de Huy	8.922.654,74	0,00	223.104,17	9.145.758,91
Sous-total	8.957.483,78	2.488.974,93	248.265,36	11.694.724,07
Modification des statuts A.G. 30 mars 1990	Activité A	Activité B	Activité C	Total
C.P.A.S. de Huy	-524.121,28	0,00	0,00	-524.121,28
Sous-total	8.433.362,50	2.488.974,93	248.265,36	11.170.602,79
Modification des statuts C.A. 30 décembre 1991	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Commune de Marchin	123,95	123,95	123,95	371,85
Dexia	4.957,87	4.957,87	123,95	10.039,69
Sous-total	8.438.444,32	2.494.056,75	248.513,26	11.181.014,33
Modification des statuts A.G. 25 juin 1994	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ethias	49.578,70	0,00	0,00	49.578,70
Sous-total	8.488.023,02	2.494.056,75	248.513,26	11.230.593,03
Modification des statuts A.G. 19 décembre 1997	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Commune de Modave	123,95	0	123,95	247,90
Sous-total	8.488.146,97	2.494.056,75	248.637,21	11.230.840,93
Modification des statuts Année 2000	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ville de Huy montant Intergénération	13.287,09	0,00	4.412,50	17.699,59
S.L.F. montant Intergénération	8.849,80	0,00	8.849,80	17.699,60
Commune de Modave montant Intergénération	446,21	0,00	421,42	867,63
Commune de Modave	0,00	123,95	0,00	123,95
Commune de Nandrin	123,95	123,95	123,95	371,85
Sous-total	8.510.854,02	2.494.304,65	262.444,88	11.267.603,55
Modification des statuts A.G. 28 décembre 2001	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ville de Huy	0,99	64,76	0,77	66,52
Commune de Modave	0,01	0,00	0,01	0,02
Ethias	1,42	0,13	0,00	1,55
S.L.F.	0,36	0,13	0,23	0,72
Dexia	0,13	0,13	0,00	0,26
C.P.A.S. de Huy	219,39	0,00	5,83	225,22
Sous-total	8.511.076,32	2.494.369,80	262.451,72	11.267.897,84
Modification des statuts A.G. 31 décembre 2007	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ville de Huy	5.454.989,92	0,00	0,00	5.454.989,92
Commune de Amay	74,37	49,58	0,00	123,95
Sous-total	13.966.140,61	2.494.419,38	262.451,72	16.723.011,71
Modification des statuts A.G. 24 novembre 2011	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Commune de Wanze	566.337,00	0,00	7.313,05	573.650,05
C.P.A.S Wanze	0,00	0,00	75.584,71	75.584,71
Sous-total	14.532.477,61	2.494.419,38	345.349,48	17.372.246,47
Modification des statuts A.G. 2 juin 2015	Activité A	Activité B	Activité C	Total
C.P.A.S Villers-le-Bouillet (Capital non appelé)	0,00	0,00	38.374,92	38.374,92
Total au 31/12/2015	14.532.477,61	2.494.419,38	383.724,40	17.410.621,39
Amortissement capital C.P.A.S de Huy au 31 décembre 2020	-1.882.776,13	0,00	0,00	-1.882.776,13
Total des parts associés au 31 décembre 2020	Activité A	Activité B	Activité C	Total
Ville de Huy	5.493.067,35	2.479.000,00	29.202,61	8.001.269,96
Commune de Wanze	566.460,95	123,95	7.437,00	574.021,90
Commune de Marchin	123,95	123,95	123,95	371,85
Commune de Modave	570,17	123,95	545,38	1.239,50
Commune de Nandrin	123,95	123,95	123,95	371,85
Commune d'Amay	74,37	49,58	0,00	123,95
Ethias	54.537,99	4.958,00	123,95	59.619,94
S.L.F.	13.808,03	4.958,00	8.973,98	27.740,01
Dexia	4.958,00	4.958,00	123,95	10.039,95
C.P.A.S. de Huy	6.515.976,72	0,00	223.110,00	6.739.086,72
C.P.A.S Villers-le-Bouillet (Capital non appelé)	0,00	0,00	38.374,92	38.374,92
C.P.A.S. de Wanze	0,00	0,00	75.584,71	75.584,71
Total apport indisponible hors capital	12.649.701,48	2.494.419,38	383.724,40	15.527.845,26

Les organes statutaires et de contrôle :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Les comités directeurs

COMITE RESTREINT DE GESTION « A »

Gestionnaire du patrimoine de l'Intercommunale.

COMITE RESTREINT DE GESTION « B »

Gestionnaire de l'hôpital.

COMITE RESTREINT DE GESTION « C »

Gestionnaire des maisons de repos et de soins et des maisons de repos pour personnes âgées, de la Résidence Hoyum et de toutes initiatives spécifiques relatives aux seniors.

L'hôpital en quelques mots :

317 lits d'hospitalisation :

Arrêté ministériel	Aigus
Chirurgie	77
Médecine	97
Soins intensifs	20
Pédiatrie	26
Gériatrie	45
Maternité	22
Psychiatrie	30
TOTAL	317

SERVICES :

- . C, D, SI, M, E, G, A
- . SUS et SMUR
- . PROGRAMME CARDIOLOGIE A, B1, E et P
- . DIALYSE RENALE
- . MEDECINE NUCLEAIRE
- . IMAGERIE MEDICALE, CT-scan, IRM
- . OFFICINE HOSPITALIERE
- . FONCTION N*
- . SOINS PALLIATIFS
- . MEDIATION
- . BANQUE DE SANG
- . SOINS EN ONCOLOGIE

- . COORDINATION LOCALE DES DONNEURS D'ORGANES
- . SOINS POUR ENFANTS
- . SOINS DE BASE « AVC »
- . SOINS PATIENT GERIATRIQUE
- . HOPITAL DE JOUR : gériatrique, médical, chirurgical et pédiatrique

- +/- 105.000.000 euros de chiffre d'affaires
- +/- 740 équivalents temps plein
- +/- 180 médecins spécialistes
- un hinterland de près de 200.000 habitants
- 16 hébergements protégés

421 lits de M.R.S. et de M.R.P.A. (y compris courts séjours) répartis sur 5 sites :

M.R.S - M.R.P.A.						
Nombre de lits	MRS	MRPA	Total	Soins de jour	Courts séjours	Appartements
Résidence du « Mont Falise »	46	28	74			
Résidence « Prés Brion »	65	48	113			11
Résidence « Avelines »	52	23	75	8	4	12
Résidence « Vallée du Hoyoux »	46	64	110		4	31
Seniorerie « Hoyum »						30
Résidence « Grandgagnage »		41	41			
Total	209	207	413	8	8	84

Le secteur C occupe près de 215 ETP et génère un chiffre d'affaire de l'ordre de 15 millions d'euros.

Les conventions hospitalières et extrahospitalières

Hospitalières :

Conventions avec le CHU de Liège

- Accord de collaboration concernant les transplantations rénales, 04/11/1997
- Convention agrément 10 lits universitaires, 1/07/2002
- Convention de collaboration additionnelle de radiothérapie, 19/12/2003

- Avenant n°1 à la convention de collaboration additionnelle de radiothérapie, 05/04/2004
- Centre de référence en douleur chronique, 25/02/2005
- Convention relative aux tests respiratoires au C13 stable, 14/02/2006
- Accord cadre pour le programme de soins pathologie cardiaque B, 14/12/2012
- Accord de collaboration programme de soins pathologies cardiaques, 21/06/2013
- Convention réseau « pathologie cardiaque » RESCUE, 20/12/2013
- Accord de collaboration clinique du sein, 16/10/2014
- Convention d'association hospitalière « prélèvement et transplantation d'organes », 1/01/2015
- Accord de collaboration transinstitutionnel réseau « restaure » AVC, 03/02/2015
- Convention de collaboration pour les soins oncologiques, 20/04/2015
- Accord de collaboration concernant l'exploitation d'un scanner pet, 28/06/2015
- Avenant n°1 à la convention de collaboration du 20/04/2015 pour les soins oncologiques, 29/06/2015
- Avenant n°2 à la convention de collaboration du 20/04/2015 pour les soins oncologiques, 1/10/2015
- Avenant n°1 à l'accord de collaboration concernant l'exploitation d'un scanner pet, 01/01/2016
- Convention de transfert de propriété du tomographe à résonance magnétique installé au CHRH, 22/04/2016
- Avenant n°3 à la convention de collaboration du 20/04/2015 pour les soins oncologiques, 01/04/2017
- Avenant n°2 à l'accord de collaboration concernant l'exploitation d'un scanner pet, 01/02/2017
- Protocole d'accord concernant les cas neurochirurgicaux légers, le 01/06/2017

Conventions avec le CHC :

- Convention de collaboration concernant le service de néphrologie, 25/06/2004
- Convention de collaboration dans le domaine de la pédiatrie, 18/03/2013
- Convention bilatérale dans le cadre du « réseau de pédiatrie - CHC », 1/10/2014
- Convention bilatérale dans le cadre du « réseau soins de l'accident vasculaire cérébral - CHC », 19/01/2015

Conventions avec le CHR de la Citadelle :

- Convention de liaison fonctionnelle fonction P (néonatalogie), 1/04/1997 (idem NIC)
- Convention de collaboration réseau de soins - programme de soins pédiatrique, 8/10/2014
- Convention réseau « pédiatrie » organisé par le CHR Citadelle dans la zone Liège-Luxembourg-Namur, 1/01/2015
- Convention de collaboration réseau de soins - programme de soins « AVC », 26/01/2015
- Convention de prélèvement établissement extérieur - CPMA, 6/10/2016
- Convention de prélèvement établissement extérieur - CPMA, 10/08/2017

Conventions en « RÉSEAU » :

- Convention partenariale cadre du réseau « Fusion Liège » - soins de santé mentale, 25/06/2013
- Convention réseau « pathologie cardiaque » RESCUE, 20/12/2013 (en cours d'actualisation)
- Convention réseau « pédiatrie » organisé par le CHR Citadelle dans la zone Liège-Luxembourg-Namur, 1/01/2015
- C.H.U. Brugman de Bruxelles : programme d'implantations de pacemakers défibrillants
- I.P.A.L. :
Unité résidentielle palliative
- Hôpitaux psychiatriques :
H.P.I. de Liège, Hôpital provincial de Lierneux, Hôpital psychiatrique des frères Alexiens
- M.S.P. - I.M.P.
- Participation au CARAD, service de cytologie et d'anatomo-pathologie, association chapitre 12.
- Participation à l'ASBL ALTEM (Association Liégeoise de Télématic Médicale).
- Programme de dépistage du cancer du sein reconnu par la Communauté Française.

Extrahospitalières :

- C.P.A.S. de HUY

- Participation avec le Centre de Santé Mentale de Huy et l'A.I.G.S. pour le développement des ASBL Hébergements Protégés de Huy, de Waremme et d'Aywaille
- Participation à l'ASBL Comité Local pour la Promotion de la Santé Huy-Waremme
- Participation aux plates-formes des soins palliatifs et des soins psychiatriques de la Province de Liège.
- Participation à l'ASBL Parenthèse I et Parenthèse II gérant 25 lits MSp et 25 places pour handicapés profonds
- Participation à l'ASBL Crèche « Petit à Petit » en partenariat avec la Ville de HUY et Electrabel.
- Convention avec les structures de soins à domicile.
- Convention « REALISM » (soins à domicile d'enfants psychiatriques) avec la santé publique et l'ASBL A.M.E.H.
- Convention d'autogestion des patients diabétiques (INAMI)
- Convention forfait dialyse chronique (INAMI)
- Convention relative au diagnostic et traitement des apnées du sommeil (INAMI)
- Convention relative à l'oxygénothérapie de longue durée (INAMI)
- Convention relative à la revalidation cardiaque (INAMI)
- Convention assistance médicale urgente (Electrabel - Centrale nucléaire de Tihange)
- Convention location (Croix-Rouge)
- Convention ONE
- Convention Centre de santé mentale

1.1.2. Missions de l'intercommunale

Notre objectif primordial est de répondre à l'objet social de l'intercommunale défini statutairement.

Celui-ci réside essentiellement en ces termes : « général », « social » et « régional ».

En d'autres termes, la mission, la raison d'être de l'intercommunale est d'offrir à l'ensemble de la population environnante, quel que soit son niveau de revenus ou son statut, une réponse aux besoins sanitaires réels. Cette mission doit être aux axes stratégiques du CHRH ce que la constitution est à l'ensemble du droit. C'est elle qui définit ce vers quoi on doit tendre ; toutes les options choisies, à long, moyen ou court terme, ne peuvent être que les moyens d'y arriver, ou, du moins, ne doivent pas aller à l'encontre de la mission du CHRH.

Notre objectif final doit être résumé dans le slogan suivant : « **Pour votre bien-être dans votre région** ».

Subséquentement, il doit y avoir une volonté **d'assurer la pérennité** de la mission elle-même, ainsi que celle de celui qui l'assume : le CHRH.

Les termes « général », « social » et « régional » doivent être compris comme décrit ci-dessous :

1.1.2.1. Général :

Le mot « général » ici fait référence au caractère **multidisciplinaire** de l'institution. A celui-ci, il faut ajouter l'importance d'hôpital « **de 1^{ère} ligne** ». Ainsi, on comprendra toute l'importance d'un service des urgences, du SMUR,...

Le caractère « général » de l'institution ne devra, en aucun cas, empêcher l'institution de devenir « **hôpital de référence** » pour l'une ou l'autre **discipline « phare »**. La réussite du CHRH passera également par ce type de politique volontariste visant à être **attractif** pour l'une ou l'autre spécialité choisie.

Même si elles sont déjà nombreuses aujourd'hui, le développement de **collaborations avec l'extérieur** sera vraisemblablement un facteur de réussite pour l'avenir du CHRH.

1.1.2.2. Social :

Le terme social est lié au caractère « **public** » de l'hôpital. Il vise donc ici principalement à mettre en place une structure permettant d'accueillir la population sans la moindre exclusion.

Secondairement, comme nous l'avons signalé précédemment, le CHRH est le **1^{er} employeur** de la région ; le maintien de ce « statut », en développant notre activité, peut être considéré comme un objectif en soi.

1.1.2.3. Régional :

Le CHRH est né sous le statut d'une association intercommunale. Il se veut donc régional dès sa création. Sa **position géographique isolée** dans le paysage hospitalier conforte davantage ce caractère régional.

Le point 3 « Où sommes-nous ? », ci-après, décrit plus précisément l'environnement dans lequel le CHRH se situe.

D. Plan financier pluriannuel et lignes de développement

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée Générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2020-2025.

De ce plan stratégique, découlaient le tableau financier suivant représentant les prévisions de produits et charges des années ultérieures :

Tableau financier prospectif consolidé 2018-2024

Produits	Réel	Réel	Budget	Prospectif		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
I. Pdts d'exploitation :						
A. Ch. d'affaires:						
BMF - Hébergement 3ème âge	42.717.495,27	53.493.704,14	46.166.474,42	47.244.883,91	48.372.261,59	49.476.506,82
Rattrapages	-899.609,31	-3.268.340,27	-1.200.000,00	-1.302.834,00	-1.482.834,00	-1.692.834,00
Suppl. chambres	649.075,00	489.200,00	671.250,00	684.675,00	698.368,50	712.335,87
Forfaits INAMI	14.725.413,13	15.469.596,17	15.442.641,05	15.765.265,86	16.080.571,17	16.402.182,60
Produits pharma.	13.750.338,38	12.897.097,01	14.653.833,03	14.946.909,69	15.245.847,88	15.550.764,84
Prix d'hébergement Aviq	1.189.059,10	1.734.274,30	1.904.750,00	2.002.368,75	2.051.177,97	2.101.207,42
Montant Global Prospectif	603.956,44	346.271,32	661.056,00	674.277,12	687.762,66	701.517,92
Honoraires	44.270.239,88	38.060.158,43	45.066.747,01	45.968.081,95	47.116.258,90	48.293.119,77
Autres recettes	457.360,98	358.283,31	476.399,87	485.927,87	495.646,42	505.559,36
Total	117.463.328,87	119.580.244,41	123.843.151,37	126.469.556,15	129.265.061,10	132.050.360,60
B. Autres pdts exploit. :						
Subsides/emploi	6.774.375,40	7.893.508,18	6.586.171,74	6.728.489,38	6.834.359,47	6.995.341,49
Autres	1.637.089,98	2.381.964,90	2.517.489,84	2.560.833,85	2.605.044,74	2.650.139,85
Total	8.411.465,38	10.275.473,08	9.103.661,58	9.289.323,23	9.439.404,21	9.645.481,34
D. Total :	125.874.794,25	129.855.717,49	132.946.812,95	135.758.879,38	138.704.465,31	141.695.841,94
II. Pdts financiers:						
Subsides cap. + int.	722.446,02	788.543,45	760.243,96	760.243,96	760.243,96	760.243,96
Autres	268.339,28	278.728,69	267.000,00	267.000,00	267.000,00	267.000,00
- Total	990.785,30	1.067.272,14	1.027.243,96	1.027.243,96	1.027.243,96	1.027.243,96
III. Pdts exceptionnels:						
Plus-values/actifs immob.	0,00	180.009,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit/ex. antérieurs	1.201.372,53	903.719,18	550.000,00	550.000,00	550.000,00	550.000,00
- Total	1.201.372,53	1.083.728,43	550.000,00	550.000,00	550.000,00	550.000,00
IV. Total	128.066.952,08	132.006.718,06	134.524.056,91	137.336.123,34	140.281.709,27	143.273.085,90

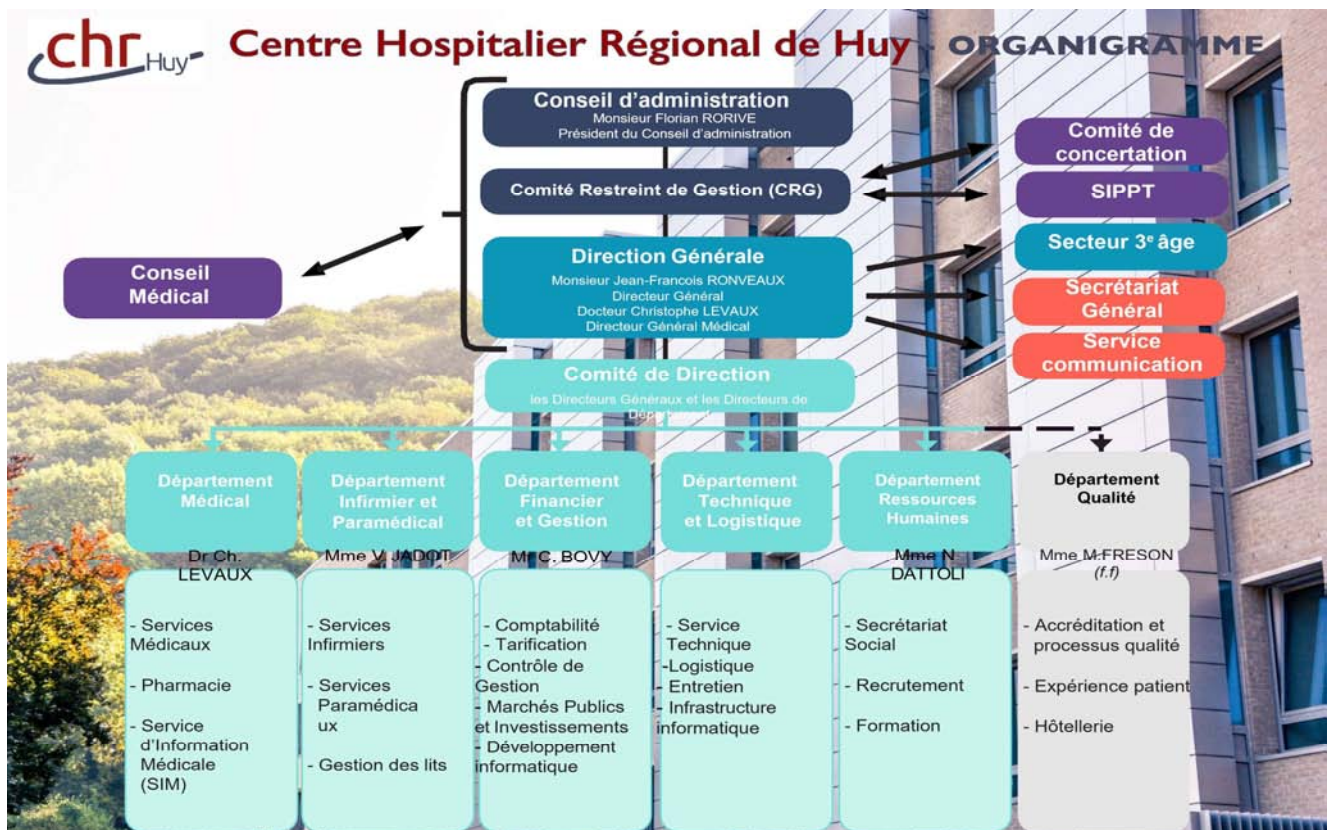
Tableau financier prospectif consolidé 2018-2024

Charges	Réel	Réel	Budget	Prospectif		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
I. Coûts d'exploitation :						
A. Approvisionnements:						
Produits pharma	15.404.168,00	14.840.054,19	16.271.205,89	16.596.630,01	16.928.562,61	17.267.133,86
Produits médicaux	4.016.333,60	4.117.873,91	4.322.212,70	4.409.801,49	4.499.142,05	4.590.269,42
Entretien	643.195,28	656.520,65	608.930,00	621.278,58	633.704,15	646.378,23
Produits énergétiques	1.990.889,32	1.689.006,02	1.718.500,00	1.752.870,00	1.787.927,40	1.823.685,95
Mat.bureau + informatiques	191.562,42	160.200,39	186.185,77	189.885,77	193.659,77	197.509,25
Buanderie, literie	16.717,46	74.613,33	18.096,23	18.376,23	18.661,83	18.953,14
Denrées alimentaires	1.403.773,27	1.269.607,52	1.466.328,05	1.496.129,06	1.526.526,10	1.557.531,07
Autres	-28.635,65	510.108,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	23.638.003,70	23.317.984,37	24.591.458,64	25.084.971,13	25.588.183,91	26.101.460,92
B. Services fournitures						
Loyers	131.294,81	140.029,92	137.966,94	140.726,28	143.540,80	146.411,62
Serv. extérieurs	3.009.399,53	3.484.133,54	3.346.389,87	3.417.465,31	3.487.997,77	3.559.914,11
Entretien, réparations	4.959.316,13	4.886.891,86	4.795.675,59	4.891.557,05	4.989.356,15	5.089.111,22
Honoraires médicaux	21.008.176,58	19.846.526,28	21.363.269,71	21.593.345,56	22.267.975,20	22.823.331,94
Honoraires non médicaux	21.846,55	22.428,39	21.924,00	21.924,00	21.924,00	21.924,00
Autres	2.577.416,30	2.035.811,69	1.985.868,62	2.022.490,99	2.059.845,81	2.097.947,74
Total	31.707.449,90	30.415.821,68	31.651.094,73	32.087.509,20	32.970.639,72	33.738.640,63
C. Rémun. et ch. sociales:						
Traitements	60.822.836,09	61.995.575,21	63.873.526,97	65.155.508,93	66.062.644,85	67.525.995,89
Total	60.822.836,09	61.995.575,21	63.873.526,97	65.155.508,93	66.062.644,85	67.525.995,89
D. Amortissements	9.433.854,36	10.553.097,49	10.797.232,93	10.779.555,83	11.021.801,34	10.874.891,70
E. Réductions de valeurs	-183.874,84	-367.284,43	200.015,72	295.116,47	350.145,52	405.209,63
F. Provisions	-1.121.274,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H. Autres ch. Exploitation	437.833,20	830.837,94	281.513,14	272.486,40	273.479,13	274.491,71
I. Total :	124.734.828,30	126.746.032,26	131.394.842,13	133.675.147,97	136.266.894,47	138.920.690,47
II. Ch. financières:						
Investissements	2.804.960,95	3.335.987,32	3.250.937,24	3.168.226,60	3.080.575,45	2.981.989,63
Crédit CT	37.487,34	21.831,86	21.000,00	21.000,00	21.000,00	21.000,00
Autres	3.045,99	2.437,55	750,00	750,00	750,00	750,00
- Total	2.845.494,28	3.360.256,73	3.272.687,24	3.189.976,60	3.102.325,45	3.003.739,63
III. Charges exceptionnelles:						
Charges ex. antérieurs	433.379,62	1.905.756,70	112.742,07	114.996,91	117.296,85	119.642,79
Autres charges	1.098,44	141,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Total	434.478,06	1.905.897,70	113.242,07	115.496,91	117.796,85	120.142,79
IV. Total	128.014.800,64	132.012.186,69	134.780.771,44	136.980.621,48	139.487.016,77	142.044.572,89

Tableau financier prospectif consolidé 2018-2024

Résultat de l'exercice	Réel	Réel	Budget	Prospectif		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat d'exploitation	1.139.965,95	3.109.685,23	1.551.970,82	2.083.731,41	2.437.570,84	2.775.151,47
Résultat courant	-714.743,03	816.700,64	-693.472,46	-79.001,23	362.489,35	798.655,80
Résultat de l'exercice	52.151,44	-5.468,63	-256.714,53	355.501,86	794.692,50	1.228.513,01

E. Organigramme fonctionnel



F. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Conformément à l'article 3/6 du Code des Sociétés et Associations, le Conseil d'administration procède à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitude ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2020.

Le plan financier pluriannuel présenté ci-dessus démontre, toutes choses restant égales, que la situation financière du CHR de Huy est viable à long terme. Cependant, le financement hospitalier est souvent une variable d'ajustement du Gouvernement fédéral afin d'équilibrer le budget. Un maintien de l'accélération du sous-financement hospitalier pourrait mettre en péril le CHR de Huy comme toutes les autres institutions hospitalières. La création des réseaux doit être perçue par le CHR de Huy plus comme une opportunité que comme une menace.

II. DONNEES IMPORTANTES SURVENUES APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Néant.

III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE.

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'activité hospitalière (ambulatoire et hospitalisation) a fortement baissé en 2020. Les interventions de l'Inami et de l'Aviq ont permis d'équilibrer les comptes. Si la pandémie perdure en 2021, il faudra que ces interventions soient poursuivies pour maintenir l'équilibre de l'intercommunale.

IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

Néant.

V. INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIETE.

Sans objet.

VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTEE OU DE PERTES DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS.

La perte reportée au 31/12/2020 est de 49.454 euros. Les prévisions des exercices futurs font apparaitre un bénéfice supérieur à la perte reportée. Le principe de continuité s'applique donc.

VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ETRE INSEREES EN VERTU DU CODE DES SOCIETES.

Néant.

VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS.

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE
HOSPITALIER REGIONAL DE HUY POUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels du CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 214.341.957 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 5.469 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2016 à 2020 risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la société. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celles-ci sur les comptes annuels.

En globalité, le solde à rattracer (codes 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élève à 3.889.127 €. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à -140.039 €. Signalons que le rattrapage de l'exercice 2020 comprend 1.142.853 € de subside Fonds Blouses blanches 2020.



Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues et du décompte provisoire du premier semestre 2020, une indemnisation de 7.205.776 €, comprenant la partie à rétrocéder au corps médical et prise en charge. Cette indemnisation a été prise en résultat mais fera l'objet d'une révision en 2023. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues courant de l'exercice, le montant estimé à rétrocéder s'élève à 3.128.302 € (code 1793 du passif).

En 2017, la Ville de Huy a accordé un prêt d'un million d'€ à l'intercommunale, à rembourser en 10 annuités. Ce prêt a été pris en produit sur l'exercice 2017 au lieu d'être acté en compte de dette. Aucun remboursement ni prise en charge n'a encore été réalisés par l'intercommunale. Les fonds propres du CHR de Huy sont donc surévalués à concurrence de 1.000.000 €.

L'intercommunale a négocié une transaction avec l'ONSS dans le cadre d'un litige qui les opposait. Dans cette transaction, l'intercommunale s'est notamment engagée à régulariser et octroyer des primes de fin d'année au personnel contractuel pour les exercices 2018 et 2019. Ces programmations sociales et les cotisations sociales y afférentes ont été payées respectivement en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2020, l'intercommunale n'a pas enregistré l'engagement payé en 2021, qui s'élève à 1,5 millions d'€.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.



Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 15 des comptes annuels, qui fait état des effets constatés de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'exercice clôturé.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section «Fondement de l'opinion avec réserves» décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 21 mai 2021

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	543	186	357
Temps partiel	1002	811	104	707
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.070	256	814
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	983.712	349.117	634.595
Temps partiel	1012	925.798	129.207	796.591
Total	1013	1.909.510	478.324	1.431.186
Frais de personnel				
Temps plein	1021	33.613.266	11.914.671	21.698.595
Temps partiel	1022	28.382.309	4.063.625	24.318.684
Total	1023	61.995.575	15.978.296	46.017.279
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.048	255	793
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.898.525	481.569	1.416.956
Frais de personnel	1023	60.822.836	15.885.298	44.937.538
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	540	842	1.080
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	492	720	963
Contrat à durée déterminée	111	44	81	92
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	4	41	25
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	185	107	255
de niveau primaire	1200	23	25	39
de niveau secondaire	1201	42	28	61
de niveau supérieur non universitaire	1202	95	45	125
de niveau universitaire	1203	25	9	30
Femmes	121	355	735	825
de niveau primaire	1210	33	166	129
de niveau secondaire	1211	65	235	216
de niveau supérieur non universitaire	1212	225	310	435
de niveau universitaire	1213	32	24	45
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	0
Employés	134	502	675	944
Ouvriers	132	38	167	136
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	6	7
Nombre d'heures effectivement prestées	151	11.189	13.364
Frais pour la société	152	348.377	100.568

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	339	857	848
210	145	141	245
211	182	538	491
212	0	0	0
213	12	178	112

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	322	823	810
310	122	143	220
311	185	517	481
312	0	0	0
313	15	163	109
340	0	0	0
341	0	0	0
342	1	1	1
343	321	822	809
350	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	69	5811	162
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.340	5812	2.419
Coût net pour la société	5803	85.028	5813	105.823
dont coût brut directement lié aux formations	58031	85.028	58131	105.823
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

**PROCES-VERBAL DU COMITE DE REMUNERATION DU 7 MAI 2021 TENU
EN VISIOCONFERENCE**

Présents : RORIVE F., Président ; SEINLET S., administratrice ; CARLOZZI A., Administrateur, RONVEAUX J-F, Directeur général.

Absents et excusés : CORTHOUTS L, Vice-Présidente, VAN HULLE B., Administrateur.

1. Rapport annuel du Comité de rémunération

En vertu de l'article L1523-17§2, le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit ;

Le 15 mai 2020, en vertu de l'application du nouveau Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération a établi la rémunération du Président, du Vice-Président et les jetons de présence conformément à l'article 53-11-1§2 et §7 et à l'annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Ces rémunérations sont donc en parfaite concordance avec les réglementations ;

Il est à noter que les rémunérations et les jetons de présence sont inférieurs aux plafonds autorisés ;

Concernant la politique de rémunération des fonctionnaires dirigeants, le CHR de Huy applique la RGB ; les fiches fonctions des directeurs généraux ont été adaptées à la politique d'évolution de carrière du CHR de Huy, cette adaptation a été approuvée par le Gouvernement wallon en date du 21/12/2018 ;

Il est à noter que la rémunération des directeurs généraux s'élève à 40% du montant maximum défini par le décret pour les fonctionnaires dirigeants ;

LE COMITE DE REMUNERATION, à l'unanimité

Recommande au Conseil d'administration de ne pas modifier sa politique actuelle de rémunération dès lors qu'elle est particulièrement raisonnable, inférieure aux divers plafonds et respectant l'esprit de la fonction publique (RGB). ;

Demande au Conseil d'administration de réfléchir à l'évolution de carrière des Directeurs de Département tout en assurant l'équité entre tous.



2. RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION

Vu l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du Comité de rémunération du 15 mai 2020 qui fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs et indemnités de fonction ;

Vu la décision du Comité de rémunération du 15 mai 2020 qui fixe les rémunérations et autres avantages liés aux fonctions de direction ;

LE COMITE DE REMUNERATION, à l'unanimité

a. informe des jetons de présences et rémunérations des mandataires et des titulaires des fonctions de direction :

1. Président et Vice-Présidents

Nom	Fonction	Rémunération brute annuelle
DELEUZE André	Président	21.775,63 € jusqu'au 17.11.2020
RORIVE Florian	Président	3.039,38€ à partir du 17.11.2020
CORTHOUS Laurine	Vice-Président	9.835,41 €



2. Administrateurs

Nom	Fonction	Jetons de présence bruts annuels
BERTRAND Marie-Christine	Administratrice	3213€
COLET Pierre-Yves	Administrateur	1683€
CARLOZZI Adrien	Administrateur	2142€
SAJID Amal	Administratrice	2295€
CROCHET Pierre	Administrateur	3366€
JAVAUX Jean-Michel	Administrateur	3060€
JUEN Aurélien	Administrateur	765€
LALOUX Raymond	Administrateur	3213€
PETRY Marcel	Administrateur	612€
RORIVE Francine	Administratrice	2754€
SEINLET Sophie	Administratrice	2907€
LHONNAY Bernard	Administrateur	3519€
VAN HULLE Benjamin	Administrateur	2295€

3. Direction

Nom	Fonction	Barème	Rémunération annuelle brute	Avantages en nature
LEVAUX Christophe	Directeur général médical	A 9	115.048,42	GSM : 144€ Voiture : 3283,35€
RONVEAUX Jean-François	Directeur général	A 10	144.976,31	GSM : 144 € Voiture : 2538,24€
BONNEAU Mathieu	Directeur de département	A6	59.895,08	GSM : 108
BOVY Cédric	Directeur de département	A 6	89.114,03	GSM : 120
DATTOLI Nathalie	Directrice de département	A 6	88.821,21	
JADOT Valérie	Directrice de département	A 6	96.768,92	GSM : 144€
RUIZ Denis	Directeur de département	A 6	91.483,90	GSM : 144€
TROLIN Christian	Directeur de département	A 5	81.020,73	

BOVY Laurence	Pharmacien en chef	A6	94.043,94	
---------------	--------------------	----	-----------	--



b. joint, en annexe, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun des mandats ainsi que celle des mandats des titulaires de la fonction dirigeante locale ;

c. joint, en annexe, la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

d. présente le rapport au Conseil d'administration du 19 mai 2021.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CE JOUR

Les membres du Comité de rémunération entendent lecture du présent procès-verbal et l'approuvent séance tenante.

La séance est levée.

J-F RONVEAUX

Directeur général

N°	BE 0237.224.881		C-app 15
----	-----------------	--	----------

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'activité hospitalière (ambulatoire et hospitalisation) a fortement baissé en 2020. Les interventions de l'Inami et de l'AviQ ont permis d'équilibrer les comptes. Si la pandémie perdure en 2021, il faudra que ces interventions soient poursuivies pour maintenir l'équilibre de l'intercommunale.